



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20251202-2025-DEL-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

Publication : 02/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-96

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-huit novembre deux-mille-vingt-cinq à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Laurent JACQUES, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Marc VASSE et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-François MAYER (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)

ABSENT EXCUSE : /

OBJET : PROJET D'ADMINISTRATION – FORMALISATION – INFORMATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion, notamment son article 27,



- Vu la réunion du Bureau du 18 mars 2024 au cours de laquelle ses membres ont arrêté leurs propositions d'axes stratégiques en vue de l'établissement du projet d'administration du CDG 76
- Vu l'avis du Comité Social Territorial de Service en date du 10 juin 2024,
- Vu la délibération en date du 21 juin 2024 autorisant le lancement de la démarche et arrêtant les orientations stratégiques présidant au projet d'administration,
- Vu le point d'étape présenté au Comité Social Territorial de Service en date du 28 mars 2025,

Monsieur le Président rappelle que lors de sa réunion du 18 mars 2024, le Bureau a donné son accord à l'engagement d'une démarche de concertation visant à l'élaboration d'un projet d'administration pour le CDG.

Monsieur le Président précise également qu'au cours de sa séance du 21 juin 2024, le Conseil d'Administration a été informé de manière exhaustive des enjeux et des objectifs de ce projet. En substance, il s'agit, sur la base des **orientations stratégiques** définies par les élus du CDG et en lien avec les attentes des communes et des établissements publics du département, d'élaborer un **plan d'actions sur 5 ans** dont le but principal est d'améliorer l'efficience et la qualité des services fournis par notre établissement aux collectivités et à leurs agents.

Monsieur le Président indique ainsi que quatre ambitions déclinées en huit axes stratégiques, ont été définies par le Bureau et validées par le Conseil d'Administration, comme suit :

- **1ère ambition : Amélioration et enrichissement des services aux collectivités**
 - Consolider la coopération entre les CDG normands et accentuer les missions d'observation de l'emploi afin de pouvoir mieux anticiper les évolutions à venir,
 - Renforcer la présence du CDG76 sur les territoires et décloisonner les services afin de permettre une approche globale des besoins des collectivités.
- **2ème ambition : Développement et préservation des ressources et du bien-être au travail**
 - Accroître les actions du CDG76 en matière de prévention des risques, de GPEEC et d'accompagnement des agents dans leur évolution de carrière,
 - Agir en faveur de l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale notamment par le biais d'un soutien aux actions en matière de qualité de vie et conditions de travail.
- **3ème ambition : Performance financière et environnementale**
 - Mettre l'accent sur le conseil aux collectivités en matière d'optimisation de leurs ressources financières
 - Faire évoluer les pratiques de commande publique afin qu'elles intègrent les principes du développement durable et de consommation raisonnée



- **4ème ambition : Innovation et transformation numérique**

- Encourager et soutenir l'innovation en matière de gestion des ressources humaines
- Accompagner le développement et l'utilisation vigilante des outils d'intelligence artificielle

Sur cette base, une démarche participative a été engagée parmi le personnel de l'établissement, démarche qui a abouti à des propositions nombreuses et concrètes de sa part.

Un projet d'administration fondé sur une démarche collective et concertée.

Monsieur le Président expose que le document présenté en annexe fait la synthèse des contributions des élus du Centre de Gestion, des collectivités adhérentes et des agents de l'établissement. Réalisé en interne, sans assistance extérieure, pour favoriser son appropriation par les équipes et surtout éviter tout risque de standardisation, ce projet est le fruit d'un travail partagé et contributif, ayant permis de réfléchir sur la double question suivante : **quel établissement et quels services pour demain ?**

Monsieur le Président rappelle que tous les agents du CDG 76 ont été conviés à participer à cette démarche d'intelligence collective, sur la base du volontariat et avec une large autonomie, propice à une expression authentique. Leur implication a permis de confronter les points de vue, et de produire des pistes d'actions concrètes, en réponse aux ambitions fixées par les élus au tout début du projet.

Monsieur le Président confirme qu'entre octobre 2024 et février 2025, pour les 33 participants, répartis en 5 groupes, les ateliers ont ainsi pris la forme de 22 séances de travail au total. Associer l'ensemble des collaborateurs à la réflexion et à la construction du projet apparaissait en effet fondamental afin de faire du projet d'administration un levier de motivation et de sens au travail. S'agissant d'un exercice inédit pour les agents du CDG, cela a toutefois pu bousculer des habitudes et interroger des modes de pensée parfois ancrés de longue date.

Monsieur le Président indique qu'il faut donc regarder le projet d'administration comme la traduction d'une réflexion collective et comme un document pragmatique au service d'ambitions réalisables. Il faut le voir également comme le catalyseur des énergies positives qui se sont révélées à l'occasion de cette démarche.

Une dynamique orientée vers le meilleur service à rendre aux collectivités.

Monsieur le Président rappelle aux administrateurs que la gestion des ressources humaines au sein des collectivités est devenue au fil des années complexe et hyper spécialisée. Chaque jour les Maires et Présidents d'EPCI sont confrontés à des situations humaines difficiles, souvent inédites pour eux, pour lesquelles ils cherchent des solutions et engagent leur responsabilité. Plus que jamais, ils ont besoin des compétences expertes du Centre de Gestion dans le cadre d'une relation fluide, adaptée, facile d'accès.



Monsieur le Président indique que ce projet d'administration réaffirme ainsi les valeurs et l'engagement du Centre de Gestion au côté des élus et des agents des collectivités, notamment celles qui lui sont affiliées ; Il met en exergue la volonté de notre établissement d'innover dans ses pratiques, dans ses missions et dans son fonctionnement interne afin d'accroître son efficience.

Une feuille de route claire pour les années à venir

Monsieur le Président rappelle que le projet d'administration définit **39 actions à consolider ou à développer pour les prochaines années, dont 24 issues des fiches actions élaborées au sein des ateliers**. Elles sont résumées dans le document de synthèse.

Il indique que certaines seront, par nature ou en raison d'un travail préexistant, confiées à un service désigné au sein de l'établissement, mais la majorité d'entre elles nécessiteront un travail dédié au sein de groupes de travail à constituer.

Monsieur le Président conclut en indiquant que chaque agent du CDG 76 aura ainsi l'occasion de s'investir, quelle que soit sa fonction, dans la mise en œuvre du projet d'administration qui devrait devenir **le fil conducteur de l'action collective**. Il sera évalué à mi-parcours, lors d'un point d'étape, et à l'échéance de 2030. Ces évaluations seront présentées au Conseil d'Administration.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Prend acte de la présentation du document de synthèse portant projet d'administration du CDG 76 pour la période 2026/2030,
- Valide les actions retenues au sein du projet et autorise, sous réserve de l'inscription des crédits budgétaires annuels correspondants et des actes juridiques nécessaires, le déploiement du plan d'actions défini dans ce projet d'administration.
- Prend acte du fait que l'évaluation du projet sera soumise au Conseil d'Administration à mi-parcours, en 2028, et à l'échéance, en 2030.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON